

Suite aux dernières annonces du Gouvernement destinées à limiter la propagation du Covid 19, Questembert Communauté adapte son organisation afin de garantir une continuité de services. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ces mesures pourront être modifiées dans les semaines à venir.

SIÈGE COMMUNAUTAIRE

Prolongation de la fermeture jusqu'au 2 juin 2020.

Maintien de l'accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (sauf mardi après-midi) ou par mail contact@qc.bzh.

SERVICE ADMINISTRATIF DÉCHETS

Sur rendez-vous* EXCLUSIVEMENT pour :

- obtenir ou restituer une poubelle
- obtenir un composteur
- obtenir des sacs rouges si la mairie du lieu d'habitation de l'utilisateur n'en vend pas (les sacs jaunes sont disponibles en mairie)

*La prise de rendez-vous s'effectue en ligne à partir d'un formulaire accessible sur www.questembert-communaute.fr

Maintien d'un accueil téléphonique au 02 97 26 10 21 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 ou par mail dechets@qc.bzh

DÉCHETERIES

Le préfet a validé la réouverture des déchèteries dans le Morbihan. Les deux installations du territoire rouvriront de manière progressive.

Du 4 au 9 mai 2020 : réouverture de la plateforme de déchets verts (uniquement) de l'Épine à Limerzel.

A partir du 11 mai 2020 : réouverture des deux déchèteries pour tous types de déchets (l'Épine à Limerzel et Kervault à Questembert).

Il est vivement conseillé de ne pas se précipiter dès les premiers jours. L'affluence risque d'être importante.

Conditions d'accès

Jusqu'au 2 juin 2020, limitation de l'accès des usagers en fonction des plaques d'immatriculation au quantième (conformément à l'arrêté préfectoral).



Le véhicule immatriculé 162 TS 56 (ancienne plaque) aura accès à la déchèterie les jours se terminant par le chiffre 2 ; c'est-à-dire le 2, le 12 et le 22 du mois.

Le véhicule immatriculé AA 123 AA (nouvelle plaque) aura accès le 3, le 13 et le 23 du mois.

Concrètement :

- **lundi 4 mai** : plaques finissant par 4
- **mardi 5 mai** : plaques finissant par 5
- **mercredi 6 mai** : plaques finissant par 6
- **jeudi 7 mai** : plaques finissant par 7
- **vendredi 8 mai** : férié
- **samedi 9 mai** : plaques finissant par 9

et ainsi de suite jusqu'au 2 juin....

Les usagers qui auraient pu venir un dimanche ou un jour férié par rapport au numéro de leur plaque d'immatriculation pourront se présenter le lendemain. Exemple : les propriétaires de véhicules dont la plaque se termine par un 0 pourraient venir le 10 mai (dimanche). Ils pourront se présenter le lundi 11. Idem pour les jours fériés.

En cas de véhicules avec remorque, c'est bien l'immatriculation du véhicule qui sera prise en compte (pas celle de la remorque, ni le numéro de département pour les anciennes plaques).

Les gardiens de déchèterie ainsi que des personnels supplémentaires limiteront le nombre d'usagers pour réguler au mieux les flux sur site et ainsi limiter les risques d'accident et de contacts.

Modalités d'accueil

Il est demandé aux usagers de respecter les modalités suivantes :

- porter obligatoirement un masque (dans le cas contraire, l'accès à la déchèterie vous sera refusé)
- se munir impérativement de sa carte d'accès (en cas d'oubli il sera demandé à l'usager de faire demi-tour)
- organiser le tri de vos déchets avant de quitter son domicile afin d'optimiser le temps de présence sur la plate-forme
- respecter la distanciation d'au moins 1 m entre les personnes (pas d'aide au déchargement par les gardiens)
- apporter (en cas de besoin) ses propres outils (pelle, balai...) pour décharger ses déchets. Aucun matériel ne sera mis à disposition du public
- compléter son attestation de déplacement en cochant la deuxième case "Achats de première nécessité"
- respecter scrupuleusement les consignes des personnels qui seront présents

ENVOI DES FACTURES DE REDEVANCE INCITATIVE

En raison du contexte sanitaire, l'envoi des factures se fera de la façon suivante :

- Particuliers : de début mai à début août (échelonnement des envois)
- Professionnels : courant septembre.

Les modalités de paiement et tarifs sont disponibles [sur www.pays-questembert.fr](http://www.pays-questembert.fr)

PISCINE

Prolongation de la fermeture jusqu'au 15 juillet.

Contacts possibles par mail piscinebeausoleil@qc.bzh

Compte tenu des circonstances, les cours annulés seront intégralement remboursés par virement bancaire uniquement. Les usagers doivent formaliser leur demande de remboursement en complétant un formulaire disponible sur notre site internet (www.questembert-communaute.fr).

ATTENTION : les virements bancaires de remboursement se feront entre le 1 juin et le 31 août.

ENFANCE JEUNESSE

Prolongation de la fermeture des accueils de loisirs les mercredis jusque fin juin sauf pour les enfants des personnels et professionnels prioritaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Un fond est mis en place par la Région, les Départements, la Banque des territoires et de nombreuses intercommunalités bretonnes pour aider les petites entreprises et associations bretonnes.

Questembert Communauté a spontanément décidé de s'inscrire dans cette démarche à hauteur de 2€/habitant soit environ 50 000 € au total.

CENTRE CULTUREL L'ASPHODÈLE - QUESTEMBER

Prolongation de la fermeture jusqu'au mois de septembre 2020.

Maintien d'un accueil téléphonique au 02 97 26 29 80 [aux horaires habituels](mailto:aux_horaires_habituels@qc.bzh) ou par mail asphodele@qc.bzh

CENTRE CULTUREL LES DIGITALES - CADEN

Prolongation de la fermeture jusque fin juin.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Etant donné le contexte sanitaire, le conciliateur ne reçoit plus mais reste joignable par mail claudebaessler@gmail.com ou par téléphone au 06 22 56 05 80 entre 8h et 20h.